

## L'ASPTTrail - Règlement 2019

### **Article 1:**

Le Trail de l'ASPTT GWENED'AVANTUR se déroulera le samedi 23 Février 2019. Il est organisé par l'ASPTT Vannes.

**Il est inscrit dans le challenge RunnerBreizh**

### **Article 2:** Epreuves

Les deux épreuves du trail, de 10 km et 19 km sont ouvertes aux catégories juniors, espoirs, seniors, vétérans, licenciés ou non licenciés. Une autorisation parentale devra être remplie pour les mineurs.

Les licenciés de la FFA devront obligatoirement présenter leur licence en cours de validité lors de l'inscription. Les non licenciés devront obligatoirement remettre à l'organisateur, lors de l'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

### **Article 3:** Parcours

Tous les départs seront donnés au complexe sportif de Kerbiquette, Trail 19 km à 18h30, Trail 10 km à 18h45

Les circuits sont constitués d'une seule boucle.

**Le Trail de 19 km** se déroulera essentiellement sur des chemins ou sentiers, avec très peu de portions route, mais quelques difficultés. Départ à 18h30.

**Le Trail de 10 km** allie sentiers et chemins nature. Départ à 18h45.

Les coureurs devront respecter le code de la route et suivre le balisage des routes, chemins et sentiers. Ils devront respecter les consignes des signaleurs et des bénévoles assurant la sécurité sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique, ou accidents causés par le non-respect du code de la route durant les épreuves.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, à ne jeter aucun déchet en dehors des zones dédiées situées près des zones de ravitaillement pour en faciliter la collecte par l'organisation.

Sur les parcours, une attention particulière sera portée au respect de l'environnement. Des pénalités pourront sanctionner des concurrents qui ne respecteraient pas les consignes.

Un poste de ravitaillement sera placé sur chaque circuit, au 5ème km sur le petit parcours, au 10ème km sur le grand parcours.

### **Article 4 :** matériel obligatoire

Les horaires de départ impliquent une partie de course durant la nuit, donc la lampe frontale est obligatoire.

### **Article 5: Sécurité, service médical**

La sécurité est assurée par les signaleurs et le service médical. Tout au long du parcours, le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

### **Article 6: Abandon**

En cas d'abandon, le coureur devra obligatoirement se faire connaître auprès de l'organisation, soit auprès d'un signaleur, soit en appelant au numéro figurant sur les différents affichages sur le parcours, et il devra remettre son dossard à l'organisation.

### **Article 7: Engagements**

Pour les trails, les engagements se feront au choix:

- Sur les sites Inscriptions klikego.com et Event.lzir.fr jusqu'au vendredi 22 février 2019 à 18h00.

- Par courrier accompagné du règlement et du certificat médical ou de la licence FFA, adresse et bulletin d'inscription sur les sites ci-dessus et sur le site [www.vannes.asptt.com](http://www.vannes.asptt.com), jusqu'au mercredi 20 février 2019.

Aucune inscription ne sera validée sans règlement ou sans licence ou certificat médical conforme.

Aucun remboursement n'aura lieu, pour quelque motif que ce soit.

- Sur place le jour des épreuves avant 18h00 pour les deux épreuves.

**ATTENTION:** Les inscriptions sur le trail 19 km et sur le trail 10 km sont limitées à 400 concurrents.

### **Article 8: Frais d'inscription, dossard, assurance**

Les frais d'inscription sont de 9 € pour le trail de 19 km et 6 € pour le trail de 10 km.

Attention, une majoration de 1 € sera appliquée pour les inscriptions le jour de l'épreuve.

Les inscriptions et la remise des dossards se feront à la salle de Kerbiquette le samedi 23 février à partir de 16h00 jusqu'à 18h00, avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la GMF.

Les participants non licenciés FFA ont l'obligation d'être couverts par leur propre assurance responsabilité civile.

### **Article 9: Classements et récompenses**

Le classement sera disponible dès le lendemain

1) sur [www.klikego.com](http://www.klikego.com) et [Event.lzir.fr](http://Event.lzir.fr) et sur [www.vannes.asptt.com](http://www.vannes.asptt.com)

2) Pas de lot individuel, uniquement un tirage au sort des dossards. Coupes, médailles, bouquets ... seront attribués sur le podium aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes au scratch, et au premier homme et première femme de chaque catégorie.

**Article 10 : Droit d'image** Tout participant autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser toute photo ou vidéo prise à l'occasion de cette manifestation et sur laquelle il apparaîtrait, sans contrepartie financière, sur tous les supports promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés. Il accepte aussi sa présence sur le web à travers ces photos et vidéos qui pourraient être déposées par les organisateurs ou spectateurs ou concurrents.

**Les circuits sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météo**